

DEPARTEMENT
HAUTE-LOIREEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

De la commune de CHOMELIX

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2022Date de convocation : 27 juin 2022
Date d'affichage : 27 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	11
Nombre de conseillers votants	:	11
Nombre de conseillers absents	:	0

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juillet à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

Étaient présents :Mmes BEYSSAC, GALLET ALLAIN, GIRARD, LANNOY, PRALONG.
MM. CARLE, CHAPYTS, GIBERT, OULION, REMOND, SABIN.

Madame GIRARD a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT RADIO-CRAPONNE

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la délibération du 22 août 2016 concernant le partenariat de Radio-Craponne avec la commune.

Cette convention prévoit la diffusion d'informations municipales et associatives 5 à 7 fois par jour durant toute la semaine précédant l'évènement en contrepartie d'une participation annuelle de 500 €, ce qui permet aux associations communales de bénéficier de publicité gratuite.

Ainsi, le maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec Radio-Craponne. La convention prendra effet à compter de ce jour pour une durée d'un an.

Extrait certifié conforme

Le Maire

**Certifié exécutoire après envoi
en Préfecture du Puy-en-Velay
le 5 juillet 2022**